

les pharmacies. Voici l'argument que je veux faire valoir: si nous retirions du marché toutes les drogues qui occasionnent quelque réaction, nous condamnerions à une mort prématurée des millions de gens.

Il ne faut jamais oublier que le médecin, dans l'exercice quotidien de sa profession, prescrit des remèdes capables de causer la mort d'une personne trop sensible. Pour récapituler, je dirais que l'interdiction de tout remède qui cause des réactions d'une nature ou d'une autre serait impossible. On condamnerait ainsi des millions de gens à une mort prématurée, et la perte économique pour un pays comme le Canada serait écrasante. Il en coûterait non seulement des vies, mais de la souffrance, des maladies et des infirmités. Les médecins, et tous les membres des professions connexes, seraient réduits à un état qui ne dépasserait pas beaucoup celui de sorcier de village. La médecine se dégraderait; ce serait sa ruine.

Toutes les entreprises de produits pharmaceutiques de bon renom essaient d'établir toutes les réactions accessoires que peut causer un médicament. Sinon elles devraient envisager des résultats désastreux. Elles dépensent des millions de dollars pour mettre au point des médicaments et en faire l'essai sur des animaux avant de passer à des expériences témoins sur des humains, pour s'assurer que le médicament produise bien les résultats annoncés et, autant que possible, sans provoquer de graves réactions accessoires. Si le remède n'est pas tel qu'elle le décrit, l'entreprise perdra non seulement sa mise de fonds, mais aussi sa réputation. Je me souviens d'un produit pharmaceutique qui a été enlevé du marché—et il y en a un bon nombre tous les ans. Celui-là a été retiré du marché après réception du rapport d'un dispensaire bien connu. Cependant, l'ayant étudié plus à fond, on a constaté que le remède en question était tellement utile et sauvait tant de vies, qu'on l'a remis sur le marché, en indiquant sur l'étiquette les réactions secondaires qu'il pouvait avoir. On est donc en droit de dire que tous les remèdes sont vérifiés à plusieurs reprises avant d'être mis sur le marché. Les sociétés qui les fabriquent doivent procéder ainsi parce que leur existence même en dépend, du point de vue financier.

Il serait peut-être opportun de comparer notre méthode avec celle qu'on applique en Russie où c'est l'État qui contrôle, et où la vérification de la qualité en recourant à des moyens de police et d'inspection extérieure a abouti, comme je l'apprends, à un échec. Selon un rapport, l'essai de 112 médicaments a révélé que 75 p. 100 ont été trouvés de qualité inférieure au niveau requis. Pareille

chose indiquerait que ce doit être les fabricants qui gardent la responsabilité; ceux dont le gagne-pain dépend du succès de ces produits.

Le remède dont il s'agit a été soumis à des essais en Angleterre et admis à la vente. La société Merrell l'a vérifié et en était la distributrice de ce côté-ci de l'océan. Elle a soumis un mémoire de 500 pages, après avoir fait des essais pendant quatre ans, et une fois que le remède eut été employé partout au Canada pendant deux ans. Son produit a été admis en vertu de la loi sur les aliments et drogues comme ne devant être vendu que sur ordonnance, à titre de tranquillisant et de sédatif. A ce moment-là, il se vendait vingt millions de tablettes par mois en Allemagne et plus de six millions par mois au Royaume-Uni. Vers la fin de 1960, on a repéré des cas de névrite périphérique, et, par la suite, on a recommandé d'abandonner l'emploi de la drogue si les douleurs névritiques se manifestaient ou persistaient. Ainsi que l'a signalé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, bon nombre de drogues provoquent des douleurs névritiques. Vers cette époque, on a constaté un nombre croissant de cas de malformation chez les bébés, en Allemagne, et lors d'une réunion, tenue à Bonn, à laquelle participaient plusieurs médecins qui s'étaient aperçus de cette augmentation, la question est venue sur le tapis. Au cours de la discussion, on a constaté que de nombreux cas de malformation affectaient un caractère particulier: jambes raccourcies, bras ressemblant souvent à des nageoires de phoque, visage aplati et taches de naissance sur le front. On sait depuis longtemps que ces mutations sont causées par des virus. La roséole en constitue un bon exemple. Au nombre des autres causes, on compte la radiation, ainsi que les drogues et les accidents au cours de la grossesse. Voilà à quoi se résument et à quoi se résument encore les connaissances.

Avec la recrudescence des cas de malformation, on a entrepris des études. Fait intéressant à signaler, l'un des enquêteurs, à un moment donné, a presque établi que l'emploi des drogues n'avait rien à voir avec les cas de malformation. Puis, par pur hasard, on a commencé à soupçonner la thalidomide. A cette date, près de 5,000 enfants difformes avaient vu le jour, et la moitié d'entre eux étaient morts. En Grande-Bretagne, il y a entre 600 et 700 enfants qui souffrent de malformations plus ou moins prononcées.

D'après les recherches qui ont été faites, il semble que la drogue exerce ses effets nocifs au cours du second mois de la grossesse. La thalidomide est-elle seule responsable du nombre accru de cas de malformation